

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL PROVISOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE, TENUE LE 4<sup>ÈME</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2026, À 19 H 00.

Sont présents(es) : M. Sylvain Boily  
M. François Claveau  
M. Michel Claveau  
M. Tony Côté  
M. Sylvain Maltais  
M. Marc Richard  
M. Dave Simard  
M. Yvan Thériault  
MME Émilie Vaillancourt

membres de ce conseil et formant quorum.

**195.05.26**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - SECTEUR HÉBERTVILLE-STATION**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Hébertville doit produire annuellement un rapport sur la gestion de l'eau potable conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

**CONSIDÉRANT** que le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable pour le secteur Hébertville-Station a été préparé et est prêt à être déposé au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que ledit rapport n'a pas été approuvé par le MAMH, puisque l'installation des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel ainsi que dans un échantillon du secteur résidentiel n'est pas complétée ;

**CONSIDÉRANT** que l'approbation du bilan d'économie d'eau potable est requise afin de permettre à la municipalité d'avoir accès à la majoration du taux d'aide financière de base dans le cadre du critère écoresponsable relatif à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Émilie Vaillancourt, appuyée par M. François Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville reçoive officiellement le dépôt du rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable pour le secteur Hébertville-Station.

**QUE** le conseil municipal prenne acte que le rapport n'a pas été approuvé par le MAMH en raison de l'installation incomplète des compteurs d'eau dans les secteurs visés.

**QUE** la municipalité poursuive les démarches nécessaires afin de compléter l'installation des compteurs d'eau requis, permettant ainsi l'approbation du bilan d'économie d'eau potable et l'admissibilité à la majoration de l'aide financière prévue par la SQEEP.

**QUE** le document soit mis à la disposition des citoyens sur le site Internet ainsi qu'à la Mairie du secteur d'Hébertville-Station pour consultation.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme,

Ce 6<sup>ième</sup> jour de mai 2026

  
Rachel Bourget, directrice générale  
et greffière-trésorière